Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 056-215600842-20260910-2026_37-DE

Département du Morbihan
Commune du HÉZO
56450

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué en date du 04/09/2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Philippe GAIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15 Présents : 13 Votants : 15

Présents : M. Philippe GAIN, Mme Mireille LEVRET, M. Jonathan ALFONSO, M. Christophe BOISDRON, M. Ehouarn DE BONVILLER, M. Tobia DALL'OSTO, Mme Gwendoline TUAL, M. Jean-Noël LOGET, M. Patrice FOUCHER, Mme Béatrice GREFF, M. François COOGIOLA, Mme Dominique MAMOU.

Absents : Mme Awen LE CHAPELAIN, Mme Nadia BARBO, M. François ROBERT.

Pouvoirs : Mme Awen LE CHAPELAIN a donné pouvoir à M. Jonathan ALFONSO, Mme Nadia BARBO a donné pouvoir à M. Philippe GAIN, M. François ROBERT a donné pouvoir à Mme Dominique MAMOU

Secrétaire de séance : M. François COOGIOLA

N°37/2026 – Acquisition de matériels destinés à améliorer les conditions de rafraichissement dans les locaux accueillant des enfants – Demande de prise en charge dans le cadre du dispositif EDF

La Commune du HÉZO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant que dans le contexte des épisodes de fortes chaleurs, EDF a mis en place un dispositif permettant, sous certaines conditions, une prise en charge des dépenses engagées pour l'acquisition de matériels destinés à améliorer les conditions de rafraichissement dans les locaux accueillant des enfants,

Considérant la volonté de Monsieur le Maire d'élargir la possibilité de rechercher tous les types de financements. Cette ouverture permettra à la commune de mobiliser, en fonction des dispositifs existants et des conditions d'éligibilité, les différents financements susceptibles de contribuer à la réalisation du projet,

Après en en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide par un vote à main levée à l'unanimité, par 15 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre :

- D'approuver le principe de l'acquisition de matériels et équipements destinés à améliorer les conditions de rafraichissement et de confort thermique des locaux accueillant des enfants.

- D'autoriser le Maire à solliciter la demande de prise en charge dans le cadre du dispositif EDF.

- D'autoriser le Maire à solliciter toute aide, participation ou financement susceptible d'être accordé par tout autre organisme, institution, collectivité ou partenaire dans le cadre de ce projet.

Le conseil municipal décide par un vote à main levée à la majorité, par 11 voix pour, 0 abstention et 4 voix contre :

- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Philippe GAIN

Le secrétaire de séance,
François COGGIOLA